

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2020
DELIBERATION N° 040

L'an deux mil vingt, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h30), Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT (jusqu'à 21h50), M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 22h58), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. SUSPERREGUI à Mme MOTHES (jusqu'à 18h30), M. DUZERT à Mme DUPREUILH (à partir de 21h50), Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 22h58).

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de M. ARCOUET,

OBJET : FONCIER – Régularisation d'une emprise sur voirie chemin de Bellevue - Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section CW n°56.

La Ville de Bayonne a aménagé il y a plusieurs années un carrefour giratoire au niveau du chemin de Bellevue, afin de faciliter l'accès aux riverains et permettre la rotation des véhicules.

Une partie de cet aménagement de voirie est située sur des parcelles de propriétaires privés. Les copropriétaires de l'une des parcelles concernées, cadastrée section CW

n°56, sollicitent la régularisation de la situation, en proposant la cession à la Ville de l'emprise correspondante (environ 190 m²). La surface précise de l'emprise sera déterminée après l'élaboration du document d'arpentage, actuellement en cours d'établissement par un géomètre.

Un accord amiable est intervenu avec les vendeurs pour une acquisition à l'euro symbolique, au regard de la future domanialité publique de l'emprise acquise, dont l'entretien est d'ores et déjà assuré par la Ville.

L'ensemble des frais liés à la concrétisation de la transaction sera à la charge de la Ville.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée section CW n°56 (environ 190 m²) sise 7, chemin de Bellevue, auprès de Mme Christiane BONNET, Mme Simone LOPEZ, M. André MONTBRUN et Mme Corinne VILMIN (copropriétaires) ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à eux et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la concrétisation de cette transaction.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne
Par délégation du Maire
Marc Wittenberg
Directeur général des services

